

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 19 (1973)
Heft: 12

Rubrik: La Suisse au fil des jours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Problèmes concernant l'AVS facultative

Ce n'est pas moins de 7000 Suisses de l'étranger qui ont profité au 30 septembre de l'ouverture extraordinaire qui vous est offerte en 1973 et le cap des 10 000 adhésions sera très certainement atteint et dépassé au 31 décembre 1973. La revue vous a apporté, depuis fin 1972, les modalités d'adhésion et les innovations apportées par la 8^e révision. Je prie chacun de s'y référer au cas où il aimerait connaître le procédé d'affiliation à l'AVS.

Au cours des débats de la Commission fédérale AVS, qui a précédé l'introduction de la 8^e révision, de nombreuses questions ont été soulevées concernant l'assurance facultative et une Sous-Commission a été instituée au sein de laquelle l'Organisation des Suisses de l'étranger est représentée, pour examiner en détail les dispositions actuelles de cette partie importante de l'AVS. La première séance de cette Sous-Commission se tiendra au printemps 1974 et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des développements.

L'Office fédéral des assurances sociales, en collaboration avec le Secrétariat des Suisses de l'étranger, ont préparé une liste de ques-

tions qui vont être traitées par la Sous-Commission précitée et nous avons bien sûr tenu compte, dans cette liste, des différentes questions posées par nos nombreux correspondants. Il serait fastidieux de vous indiquer tous les problèmes qui seront abordés mais voici les plus importants:

- a) Faut-il créer une assurance facultative financièrement autonome?
- b) Limitation ou suppression de l'âge d'adhésion?
- c) Possibilité de rachat d'années de cotisations?
- d) Statut de la femme dans l'assurance facultative?
 1. Faut-il maintenir le principe de l'unité de couple en matière d'adhésion?
 2. Cas de la Suisse sans activité lucrative mariée à un étranger?
 3. Quel doit être le statut de la femme dont le mari étranger décède? Doit-elle être considérée, pour l'assurance facultative, comme veuve ou célibataire?
- e) Allègement des cotisations? Ce qui permettrait de rendre l'AVS attractive aux Suisses résidant dans des pays qui connaissent une assurance sociale

suffisante, ce qui permettrait de limiter la double assurance.

- f) Procédure simplifiée de taxation du revenu et de la fortune. Faut-il introduire des classes de revenu?
- g) Un problème très actuel se pose, c'est la fixation du cours de conversion du paiement des cotisations et des rentes.

Je tiens à préciser qu'il ne s'agit là que de questions et que les Suisses de l'étranger ne doivent pas s'attendre automatiquement à de profondes modifications car dès que l'on touche une partie de l'AVS, obligatoire ou facultative, il devient nécessaire de réviser ou d'adapter l'ensemble de la loi.

Un point me paraît très délicat, il s'agit de la question — a) autonomie financière de l'assurance facultative —. Une telle opération obligerait les Suisses de l'étranger à balancer leurs entrées avec les sorties, ce qui aurait un effet regrettable sur les rentes, car on compte que le montant pour 1973 sera de 14 à 15 millions pour les cotisations, tandis que les rentes atteindront pendant la même période plus de 120 millions. Cette différence s'accroîtra encore par l'augmentation prévue des rentes au 1^{er} janvier 1975.

SSE Lucien Paillard

La Suisse au fil des jours

13 août

C'est dans une ambiance de kermesse qu'a débuté le 70^e marché-concours national de chevaux, qui s'est tenu à Saignelégier. 5000 personnes de toutes les parties de la Suisse et des pays limitrophes ont assisté à l'élection du plus beau cheval de la race des Franches-Montagnes.

25-26 août

Le «Nebelspalter» fête ses 99 ans et publie à cette occasion un cahier spécial, où les collaborateurs permanents de la maison, traduisent la présence helvétique, avec une ironie légère.

4 septembre

Le préposé du Conseil fédéral à la

stabilisation du marché de la construction libère 632 communes des interdictions de démolir et de construire prononcées le 20 décembre 1972.

8 septembre

La 54^e Foire nationale d'automne s'ouvre à Lausanne avec plus de 2500 exposants, les trois hôtes

d'honneur étant la Bulgarie, la Tunisie et le Portugal.

10 septembre

Aux premiers «mondiaux» de natation de l'histoire à Belgrade, la Suissesse Françoise Monod établit un nouveau record suisse du 100 m en 1'00''46, lui valant sa qualification à la finale mondiale. M. Pierre Graber, effectue la première visite officielle d'un ministre des Affaires étrangères suisse en Israël.

11 septembre

Un groupe de travail créé par le Département fédéral de l'intérieur, chargé de présenter un rapport sur les questions relatives à une politique suisse de la jeunesse, lance l'idée de l'introduction au sein du Conseil fédéral d'un «ministre à la jeunesse».

15 septembre

La consommation d'électricité a, pour la première fois dans l'histoire de l'économie électrique suisse, dépassé la production annuelle qui ne couvre pourtant que le 15% des besoins totaux en énergie.

17 septembre

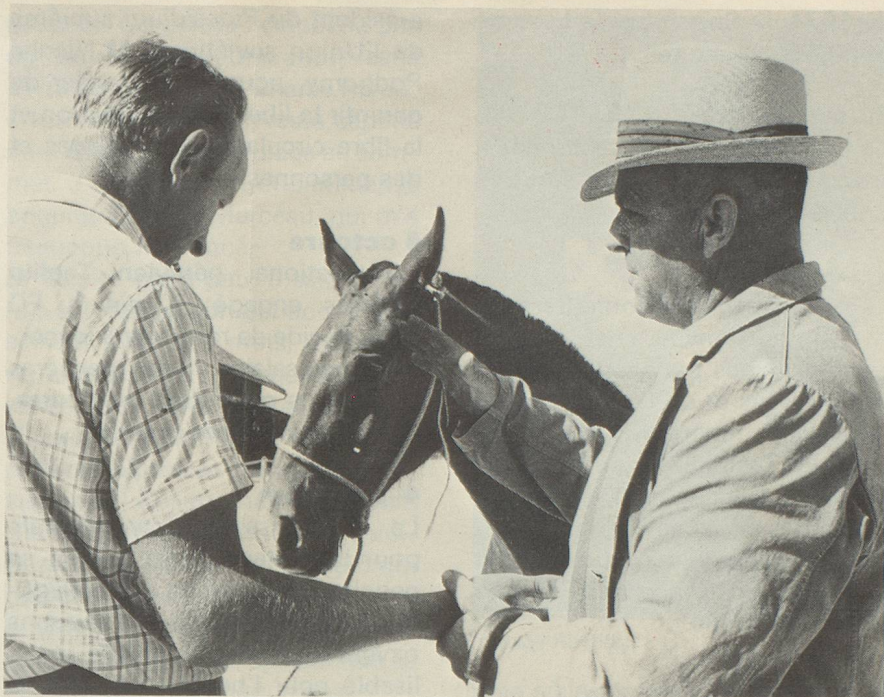
Pour la deuxième fois, le siège zurichois de la firme américaine ITT Standard a été l'objet d'un attentat à la bombe qui a causé d'importants dégâts matériels estimés à un demi million de francs.

19 septembre

Le Conseil des Etats a approuvé l'initiative dite de Münchenstein pour la création d'un service civil.

20 septembre

Les jeunes démocrates-chrétiens de Zurich ont adressé au Conseil fédéral une pétition pour l'interdiction, un jour par année, de la circulation des véhicules particuliers.



Le marché-concours de Saignelégier (photo Ringier).

21 septembre

La Société des meuniers de la Suisse romande annonce qu'une hausse importante du prix de la farine sera appliquée.

présentants de la Chambre de commerce hongroise et de l'Office suisse d'expansion commerciale signent un accord de collaboration.

24 septembre

Dans le cadre d'une intensification des échanges Est-Ouest, des re-

27 septembre

En football, dans le cadre des préliminaires pour la coupe du monde

Les jardins du Comptoir suisse de Lausanne (photo Alrège SA, Pully).



de 1974, la Suisse bat le Luxembourg à Lucerne par 1 à 0.

28 septembre

La Cinémathèque suisse, fondée à Lausanne en 1948, fête son 25^e anniversaire.

1^{er} octobre

Le président de la Confédération, M. Roger Bonvin, chef du Département des transports et communications et de l'énergie et les conseillers fédéraux Nello Celio et H.P. Tschudi, respectivement chefs du Département des finances et des douanes et du Département de l'intérieur annoncent leur démission du Conseil fédéral pour la fin de l'année.

3 octobre

Trois jeunes Suisses, deux Bâlois et un Bernois, qualifiés par les autorités françaises d'agitateurs politiques, reçoivent un ordre d'expulsion de France.

Trente-cinq écrivains suisses adressent une lettre ouverte au

président du Praesidium suprême de l'Union soviétique, M. Nicolai Podgorny, pour lui demander de garantir la liberté de la création et la libre circulation des œuvres et des personnes.

4 octobre

L'international péruvien Teofilo Cubillas, engagé au sein du FC Bâle, décide de renoncer à la moitié de son salaire, vu ses premières prestations qui furent médiocres. Que va donner cet exemple ...

4-5 octobre

La Commission internationale pour la protection du Léman se penche sur un projet de réoxygénation du Léman, car une eau sans oxygène est une eau morte, inutilisable pour l'homme et mortelle pour la faune.

6-7 octobre

L'ambassadeur de Suisse à Rome a été informé par le Gouvernement italien que la réglementation décidée par le Gouvernement suisse en

matière de main-d'œuvre ne répond ni à l'esprit de l'accord italo-suisse ni aux déclarations faites par la Suisse au cours de ses négociations avec la CEE.

8 octobre

Le Belge Eddy Merckx a remporté la course à travers Lausanne, dont il a gagné les deux manches, disputées l'une en ligne, l'autre contre la montre, sur une distance de 5 km 510, pour 264 mètres de dénivellation.

Chez les amateurs le Suisse Gilbert Bischoff a remporté, à Saint-Jean-de-Monts, sa 3^e victoire consécutive dans le Grand Prix des Nations, après avoir roulé à 43,428 kilomètres de moyenne.

9 octobre

Le peintre valaisan Luc Lathion s'est vu décerner une médaille d'or au Concours international de peinture qui réunissait en Italie plus de mille six cents peintres et artistes divers appartenant à plusieurs pays.

Dimitri, le clown poète

Dimitri, de son vrai nom Jakob Muller, effectue en 1970 sa première tournée avec le cirque Knie qui, chaque année, reçoit nos édiles, les conseillers fédéraux, pour un spectacle de gala. Dimitri a formulé un souhait: revenir au cirque tous les deux à trois ans et ainsi Knie, qui au cours des années est presque devenu une institution nationale, a eu à nouveau l'honneur, en 1973, d'accueillir cet artiste de format international. Incontestablement Dimitri fut cette année la vedette de notre cirque suisse.

A Locarno, un soir de l'année 1942, le public rit aux facéties du

(photo J-P Grisel)

